

20-INDUSTRIE-CONSTRUCTION

La construction est un des principaux secteurs d'activité de l'économie calédonienne, représentant 11,2 % du PIB en 2011. Après avoir atteint un pic à 8 400 salariés en 2011, le secteur emploie 6 900 personnes fin 2015, soit 10 % de l'emploi salarié privé. Au début des années 2000, il employait 5 000 salariés.

Durant la décennie 2000, l'activité du secteur a été soutenue par les grands chantiers collectifs, et surtout par l'habitat. Un tiers du parc de logements existant à la fin des années 2000 a ainsi été construit au cours de cette décennie. La demande des particuliers en logements était alors stimulée par l'accroissement de la population dans le Grand Nouméa, le développement des squats, les migrations internes et externes, ainsi que par les phénomènes de décohabitation. Ces besoins ont conduit les opérateurs sociaux et privés à mettre en œuvre des programmes de logements sociaux et de lotissements privés.

A partir de 2005, le secteur a connu un surcroît d'activité avec la construction des usines métallurgiques de Vale NC et KNS, des infrastructures destinées aux Jeux du Pacifique et le développement de la zone VKP. Depuis 2012, l'activité du secteur du BTP enregistre un ralentissement significatif avec l'achèvement de ces grands projets et le ralentissement de la production de logements. Le chantier du Médipôle, commencé mi-2012 et achevé en 2016, a toutefois contribué à soutenir l'activité des entreprises du secteur. D'autres projets démarrent en 2016, tels que l'aménagement de la voie de circulation réservée à la future ligne de transport Néobus dans le Grand Nouméa.

La construction de logements privés est relancée à partir de 2014 par le dispositif calédonien de défiscalisation en faveur de l'investissement dans le logement intermédiaire, qui devrait courir jusqu'en 2018. Ainsi à partir de 2014, la progression du volume des encours de crédits à l'habitat et à la construction est soutenue, après un très net ralentissement en 2012-2013. Le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le COTSUEL pour les habitations neuves augmente lui de 33 % entre 2014 et 2015.

En 2016, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un cadre réglementaire, le RCNC, qui devrait être mis en application en 2017 et offrira une dimension structurante au secteur de la construction.

- ▶ Secteurs d'activité. Voir 15.2.
- ▶ PIB. Voir 11.1.
- ▶ Emploi salarié. Voir 9.3.
- ▶ Parc de logements. Voir 6.1.
- ▶ Opérateurs sociaux. Voir 6.4.

▶ VKP. Correspond à la zone regroupant les communes de Voh, Koné et Pouembout en Province Nord, dont le développement s'est accéléré avec la construction de l'usine de Vavouto de KNS. La commune voisine de Poya est parfois incluse pour désigner cette zone (VKPP).

- ▶ Médipôle. Voir 5.5.
- ▶ Néobus. Voir 22.2.
- ▶ Défiscalisation. Voir 6.5.

▶ COTSUEL. Le Comité Territorial pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité est l'unique organisme agréé pour délivrer le visa de l'attestation de conformité d'une installation électrique à la fin d'une construction. Tout distributeur d'électricité, avant de procéder à la mise sous tension d'une installation nouvelle ou rénovée, est tenu d'exiger une attestation de conformité de cette installation aux règles de sécurité en vigueur.

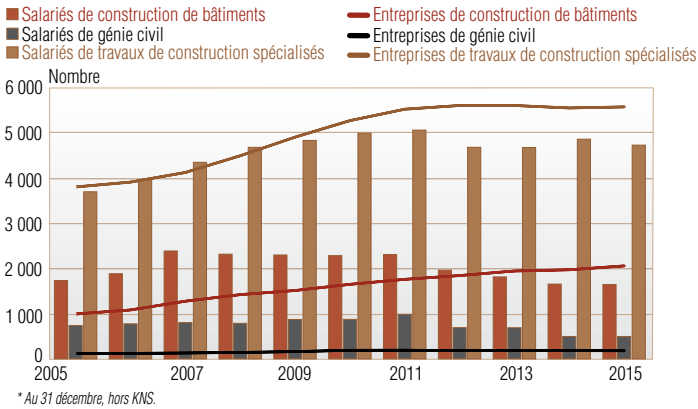
▶ Référentiel de la Construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC). Adopté en 2015, le RCNC est constitué des normes de construction rendues applicables en Nouvelle-Calédonie, et des agréments de matériaux de construction et de produits naturels du territoire. Il devrait ainsi permettre de garantir la qualité de la conception et de la réalisation des ouvrages, mais aussi de protéger le consommateur.

SOURCES [1] CAFAT-ISEE. [2] IEOM. [3] TOKUYAMA Nouvelle-Calédonie. [4] DRDNC. [5] ISEE. [6] COTSUEL. [7] DSF, CAFAT/ISEE.

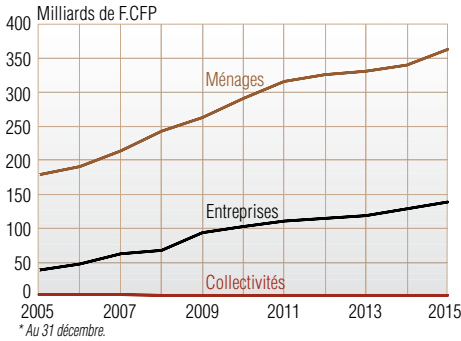
VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

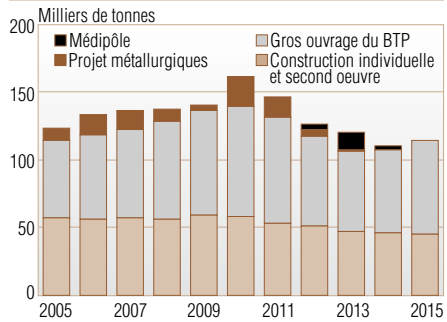
Évolution du nombre d'entreprises et de salariés dans la construction par activité* [1]



Évolution du montant de l'encours des crédits à l'habitat* [2]



Évolution de la consommation de ciment [3 et 4]



Production et valeur ajoutée dégagée par la branche construction [5]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Production (P)	127 811	152 892	171 143	216 903	265 481	317 226	336 095
Consommation intermédiaire (CI)	79 032	90 755	105 343	137 560	188 652	232 605	236 366
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	48 779	62 137	65 799	79 343	76 829	84 621	99 729
Part dans le PIB	8,2	9,4	8,6	10,8	10,3	10,0	11,2

Unités : million de F.CFP, %

Évolution du nombre de constructions ayant fait l'objet d'attestations de conformité du COTSUEL* [6]

	2014		2015		Variation 2015/2014	
	Neuf	Rénové	Neuf	Rénové	Neuf	Rénové
Habitation	1 622	355	2 161	328	33	-8
Province Nord	215	39	418	29	94	-26
Province Sud	1 406	316	1 743	299	24	-5
Autres		483		414		-14

* Il s'agit du nombre d'attestations de conformité électrique visées par le COTSUEL, hors zones non soumises à permis de construire (réserves foncières).

Unités : nombre, %

Résultats financiers des principales entreprises de la construction en 2012 [7]

Division	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires global	Taux de valeur ajoutée	Part des frais de personnel dans la VACF*	Ratio de profitabilité financière
Construction de bâtiments	495	61 006	30	65	6
Génie civil	81	18 305	38	74	17
Travaux de construction spécialisés	930	84 592	37	79	3

* Valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF).

Unités : nombre, million de F.CFP, %